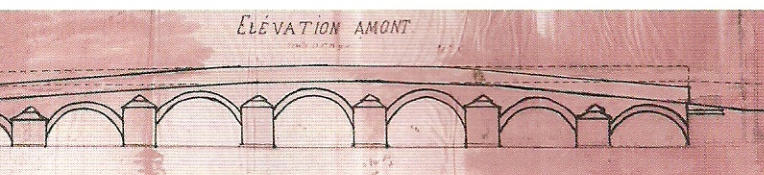


du bois vers Dijon. Comme précédemment, un différend éclate entre lui et les habitants de Fleurey. La justice doit intervenir. La même chose se répète en 1790. Fin 1792, le Sieur Laligant se plaint des municipalités qui, à l'exemple de Fleurey, de Labussière jusqu'à Dijon, ne voient que des inconvénients à ces bûches qui descendent la rivière ; elles craignent pour leurs ponts qui menacent ruine et pour leurs moulins. Les unes lui refusent un local pour le dépôt de son bois, les autres mettent des obstacles sur le cours d'eau. Il ne peut plus utiliser l'Ouche pour son commerce.

La situation dans la capitale dijonnaise vient à son secours. Le directoire du département s'inquiète de la pénurie de bois et de sa cherté dans la ville, du fait de la spéculation de certains marchands. Particulièrement, le service des boulangers est sur le point de cesser, faute de charbonnette (4) pour chauffer les fours. Laligant s'est engagé à fournir 12 000 stères de bois. Le Directoire du Département l'autorise à effectuer le flottage de cet important volume de combustible nécessaire à la vie des habitants de Dijon.

Aussitôt, à Fleurey, la révolte gronde ; on craint évidemment pour le pont. Précédemment, seulement 75 livres d'indemnité avaient été accordées pour des réparations qui avaient coûté 1 400 livres ! Le 8 avril 1793, l'ingénieur Antoine Antoine et Blanchon, commis de Laligant, venus dresser l'état des lieux, sont reçus par des conseillers municipaux et des habitants littéralement furieux qui les prennent au collet et menacent de les précipiter dans la rivière. Le 11 avril il faut 50 gardes nationaux, toute la gendarmerie du secteur et une pièce d'artillerie (!) pour calmer la population. L'état, mauvais, du pont est enfin dressé : des lézardes de 5 à 8 cm séparent les premières et dernières piles des culées, plusieurs assises de presque toutes les piles sont détruites jusqu'à des profondeurs pouvant atteindre 50 cm et la voûte, soutenue par des ancrs en fer est, elle aussi, lézardée.

Pourtant le flottage aura lieu et d'autres suivront. Endommagé pendant l'hiver 1794-1795, par le choc des glaces charriées par la rivière (un tel phénomène climatique est-il possible, de nos jours ?), le pont survit à la Révolution et à l'Empire grâce à quelques réparations de fortune.



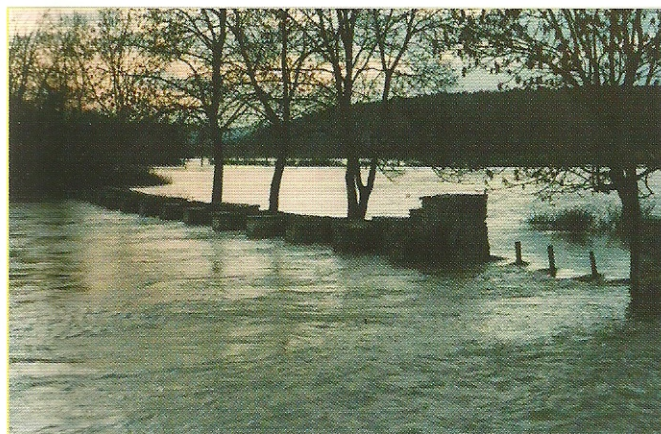
Le pont tel qu'il était vers 1800. Remarquer la forme en dos d'âne. En pointillés, le profil actuel après les remblaiements nord et sud et les reprises des parapets.

Le 19 fructidor an 10 (6 septembre 1802), Pérille, maire de Fleurey, écrit au Préfet de la Côte-d'Or : le pilier situé entre la 2^e et la 3^e arche n'est plus supporté que par deux ou trois morceaux de pierre de taille. La première crue venue peut entraîner l'écroulement du pont. Il demande l'autorisation d'effectuer les travaux indispensables en prenant sur le produit de la pêche (!), alors seul revenu de la commune. Situations comparables en septembre 1809 et avril 1818 où il est absolument nécessaire de consolider des arches pour qu'elles puissent passer l'hiver. Des réparations de fortune sont faites pour les sommes modestes de 72 francs et 50 centimes en 1809 et d'environ 60 francs en 1818.

Le grand pont de Fleurey mis en péril par des crues exceptionnelles.

La crue de décembre 1825

Au début du XIX^e siècle le pont est dans un état déplorable. Une inondation extraordinaire qui a lieu les 5, 6 et 7 décembre 1825 lui cause «des avaries considérables. Deux arches sont fortement endommagées et tous les «brise-glaces» (5) sont ou entièrement détruits ou dans le plus mauvais état».



L'Ouche en crue en amont du pont (1997).

Le maire Garot en appelle au Préfet et même au Ministère de l'Intérieur : le village n'a aucunement les moyens de subvenir à une dépense aussi considérable : plusieurs milliers de francs ! Mais, pendant deux ans toutes les demandes d'aide restent vaines. Puis, heureusement, et, pour une fois, Fleurey gagne dans un litige (6) - cette fois contre le gouvernement- et obtient la propriété d'un bois, le bois dit des «Bovis». La vente de la coupe de cette forêt va permettre, avec l'aide des quinze plus «imposés» (7) de la commune, la restauration du pont.